

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 309

11 février 2010

SOMMAIRE

Airetsa S.A.	14811	F.G.Ba S.à.r.l.	14822
Allrad Daewel S.à.r.l.	14811	Finorsi S.A.	14832
Alphagest s.à r.l.	14802	GFI Finance S.à r.l.	14814
Ansea S.A.	14792	GFI Group S.à r.l.	14803
AP2 Media S.A.	14789	HSH Global Aircraft I S.à r.l.	14789
Art Linea	14830	Immo-Contrat S.à r.l.	14803
AstenJohnson (Luxembourg) LLC, S.à r.l.	14827	Joppe Sàrl	14811
AstenJohnson (Luxembourg) S.à r.l.	14827	Manheim Auctions	14794
Auto-Ecole d'Ettelbruck S.à.r.l.	14789	Menuiserie Baden Sàrl	14812
Avere Asset Management S.A.	14821	Menuiserie Caramuta S.à r.l.	14812
Avere Asset Management S.A.	14813	Meubles Mich - Gillen S.à r.l.	14812
Baroni Impex S.à.r.l.	14813	Mister Shade S.à r.l.	14813
Blanc S.A.	14822	Mistralou SA	14832
Blue Blade S.à r.l.	14797	Moor Park Newday German Holdco S.à r.l.	14786
BS Investment Holding S.A.	14825	New Hôtel-Restaurant du Chemin de Fer s.à r.l.	14786
Calindar Investment S.A.	14795	Presta Immobilière S.A.	14795
CAREP Japan S.à r.l.	14824	Sablière Hein	14825
Champ Cargosystems S.A.	14792	SGA Growth Investments S.à r.l.	14832
Ciabel S.A.H.	14812	Tradesystem Sàrl	14811
Coiffure Antonio S.à r.l.	14824	Vecchia Roma Sàrl	14803
CZ Top Sàrl	14800	Visavet S.à r.l.	14813
Eastbridge S.à r.l.	14801	Voma S.à r.l.	14821
Edilux S.à r.l.	14803	Xilco Holding S.à r.l.	14831
EVF I Investments S.à r.l.	14822		

New Hôtel-Restaurant du Chemin de Fer s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 4, rue Joseph Junck.

R.C.S. Luxembourg B 32.722.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010013687/14.

(100006817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Moor Park Newday German Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 128.276.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company MOOR PARK NEWDAY HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l. a company organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, duly registered under number B 125758, duly represented by Mrs. Samia RABIA, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The prenamed company MOOR PARK NEWDAY HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l. is the sole member of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) MOOR PARK NEWDAY GERMAN HOLDCO S.à r.l., having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 128276, incorporated by a deed received by the undersigned notary, on May 11, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C, number 1443 dated July 13, 2007.

The articles of association have been amended several times and for the last time by virtue of a deed of the undersigned notary, on December 20, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 581 dated March 7, 2008, (hereinafter referred to as the "Company").

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of the sole member of the Company has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The sole member resolved to remove the indication of the nominal value of the corporate units (the "Corporate Units") of the Company, so that the corporate capital of the Company is set at the amount of One Hundred and Twelve Thousand Euros (EUR 112,000.-) represented by Four Thousand Four Hundred and Eighty (4,480) Corporate Units without indication of the nominal value, each having the same rights and obligations.

Second resolution

The sole member resolved, subject to the amount of Fourteen Million Six Hundred and Sixty Six Thousand Six Hundred and Sixty Six Euros (EUR 14,666,666.-) corresponding to the herein proposed capital increase being put at the actual disposal of the Company (the "Suspensive Condition"), to increase the corporate capital of the Company in order to bring it from its present amount of One Hundred and Twelve Thousand Euros (EUR 112,000.-) represented by Four Thousand Four Hundred and Eighty (4,480) Corporate Units without indication of the nominal value, to the amount of Fourteen Million Seven Hundred and Seventy Eight Thousand Six Hundred and Sixty Six Euros (EUR 14,778,666.-) represented by Four Thousand Four Hundred and Eighty (4,480) Corporate Units without indication of the nominal value, each having the same rights and obligations.

Subscription under Suspensive Condition

There now appeared Mrs. Samia RABIA, prenamed, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the company MOOR PARK NEWDAY HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., prenamed, by virtue of a power of attorney.

The appearing person declared subscribing, subject to the realisation of the Suspensive Condition, in the name and on behalf of the prenamed, MOOR PARK NEWDAY HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., for the increased value of the Corporate Units and to make a payment in cash for an aggregate amount of Fourteen Million Six Hundred and Sixty Six Thousand Six Hundred and Sixty Six Euros (EUR 14,666,666.-).

Thereupon, the said subscription was accepted in principle and the above mentioned number of fully paid-up Corporate Units of the Company would be allotted to MOOR PARK NEWDAY HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l, subject to the realization of the Suspensive Condition.

Third resolution

The sole member resolved to acknowledge and approve the present capital increase and the allocation in principle of the increased value of the Corporate Units as mentioned in the first resolution subject to the realisation of the Suspensive Condition; which shall be acknowledged and enacted in a notarial deed.

The sole member further resolved to grant authorization to the board of managers of the Company (if necessary) to convene the sole member once that the Suspensive Condition has been realised.

Fourth resolution

The sole member resolved to amend, subject to the realisation of the Suspensive Condition, article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the increase of corporate capital, which shall henceforth be read as follows: "The subscribed corporate capital is set at Fourteen Million Seven Hundred and Seventy Eight Thousand Six Hundred and Sixty Six Euros (EUR 14,778,666.-) represented by Four Thousand Four Hundred and Eighty (4,480) Corporate Units without indication of the nominal value, each having the same rights and obligations."

Fifth resolution

The sole member resolved to authorise any one manager of the Company and/or any lawyer of the law firm WILDGEN, Partners in Law, established at 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, to act individually, to amend (subject to the Suspensive Condition) and sign the members' register of the Company in accordance with the above mentioned increase of capital and sign it, and more generally to carry out any necessary action in relation to the points raised in the agenda of the meeting.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Corporation, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately three thousand six hundred Euros.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder representing the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société MOOR PARK NEWDAY HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l. une société constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, enregistré avec le Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous B 125758,

dûment représentée par Maître Samia RABIA, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signé "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société préqualifiée MOOR PARK NEWDAY HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l. est l'associé unique de la société à responsabilité limitée MOOR PARK NEWDAY GERMAN HOLDCO S.à r.l., avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128276, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1443 du 13 juillet 2007.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte notarié reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 581 du 7 mars 2008, (ci-après la "Société").

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décida de supprimer l'indication de la valeur nominale des parts sociales (les "Parts Sociales") de la Société pour que le capital social de la Société soit d'un montant de cent douze mille euros (EUR 112.000.-) représenté par quatre mille quatre cent quatre vingt (4.480) Parts Sociales sans indication de valeur nominale.

Seconde résolution

L'associée unique décida, sous réserve qu'un montant de quatorze million six cent soixante six mille six cent soixante six euros (EUR 14.666.666) correspondant à l'augmentation de capital prévue ici soit mis à la disposition effective de la Société (la "Condition Suspensive"), d'augmenter le capital société de la Société pour le porter de son montant actuel de cent douze mille euros (EUR 112.000.-) représenté par quatre mille quatre cent quatre vingt (4.480) Parts Sociales sans indication de valeur nominale au montant de quatorze million sept cent soixante dix huit mille six cent soixante six euros (EUR 14.778.666.-) représenté par quatre mille quatre cent quatre vingt (4.480) Parts Sociales sans indication de valeur nominale, chacune ayant les mêmes droits et obligations.

Souscription sous Condition Suspensive

Comparat alors Maître Samia RABIA, préqualifiée, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé unique, la société préqualifiée MOOR PARK NEWDAY HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., prénommée, en vertu d'une procuration.

La personne comparante déclara souscrire, sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, au nom et pour le compte de la prénommée, MOOR PARK NEWDAY HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., pour la partie augmentée de la valeur des Parts Sociales et par un paiement en numéraire d'un montant total de quatorze million six cent soixante six mille six cent soixante six euros (EUR 14.666.666).

Sur quoi, ladite souscription fût acceptée en son principe et la partie augmentée de la valeur des Parts Sociales de la Société devrait être allouée à MOOR PARK NEWDAY HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive.

Troisième résolution

L'associée unique décida de constater et d'approuver la présente augmentation de capital et l'allocation en son principe de la partie augmentée de la valeur des Parts Sociales telle que mentionnée à la première résolution sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, qui devra être constatée et actée dans un acte notarié.

L'associée unique a encore décidé d'autoriser le conseil de gérance de la Société (si nécessaire) à convoquer l'associé unique dès que la Condition Suspensive a été réalisée.

Quatrième résolution

L'associée unique décida de modifier, sous réserve de la réalisation de la Condition Suspensive, l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter le dit changement comme suit:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatorze million sept cent soixante dix huit mille six cent soixante six euros (EUR 14.778.666.-) représenté par quatre mille quatre cent quatre vingt (4.480) Parts Sociales sans indication de valeur nominale, chacune ayant les mêmes droits et obligations."

Cinquième résolution

L'associée unique décida d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout avocat de l'Etude WILDGEN, Partners in Law, établie au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec faculté d'agir individuellement, pour modifier (sous réserve de la Condition Suspensive) et signer le registre des associés de la Société en considération de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, et plus généralement pour entreprendre toute action nécessaire en relation avec les points fixés à l'ordre du jour de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la Société en raison des présentes est estimé sans préjudice à la somme de trois mille six cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, dûment représentée, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: RABIA - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2009. Relation GRE / 2009/4971. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012679/154.

(100005919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Auto-Ecole d'Ettelbruck S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9046 Ettelbruck, 27, rue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 93.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013686/10.

(100006633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

AP2 Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.735.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010013688/10.

(100006658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

HSH Global Aircraft I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.642.

In the year two thousand and nine, on the tenth day of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Stichting Airlease", a foundation (stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34265983, having its registered office (statutaire zetel) in The Netherlands at Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, The Netherlands,

here represented by Mr Nicolas MILLE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 10 December 2009.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such appearing party acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "HSH Global Aircraft I S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 127.642, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 30 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1293 dated 28 June 2007 page 62029 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 20 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2235 dated 16 November 2009 page 107243.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to change the provisions concerning the board of managers of the Company (the "Board of Managers") and subsequently to insert a new article 8.4 in the Articles;

2. Decision to change the provisions concerning the powers of the Board of Managers and subsequently to amend and restate article 10.3 of the Articles;

3. Decision to change the provisions concerning the representation of the Company towards third parties and subsequently to amend and restate article 11 of the Articles;

4. Decision to change the provisions concerning the meetings of the Board of Managers and subsequently to insert a new article 13.5 in the Articles;

5. Miscellaneous.

The appearing party hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of the article 193 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the provisions concerning the Board of Managers and subsequently to insert a new article 8.4 in the Articles so as to reflect the above decision, which shall read as follows:

"8.4 The Board of Managers shall elect from among its members a chairman who shall in any event be a Class B Manager. The duration of the function of the chairman shall be consistent with the duration of his/her mandate as member of the Board of Managers."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the provisions concerning the powers of the Board of Managers and subsequently to amend and restate article 10.3 of the Articles so as to reflect the above decision, which shall now read as follows:

" **10.3.** In the event that a Manager has an opposite interest or a (potential) conflict of interest to the interest of the Company in any transaction submitted to the Board of Managers, such Manager must advise the Board of Managers and must have such declaration mentioned in the minutes of the meeting of the Board of Managers. In addition, such Manager should disclose any action taken to avoid such opposite interest or (potential) conflict of interest, which disclosure shall also have to be included in the minutes of the meeting of the Board of Managers. In the event that notwithstanding any action taken to avoid such opposite interest or (potential) conflict of interest (if any), the disclosing Manager considers nevertheless that he or she has an opposite interest to the interest of the Company, such Manager shall consequently not vote on any such transaction and such opposite interest or conflict of interest shall be reported to the following general meeting of shareholders prior to any vote on other resolutions."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to change the provisions concerning the representation of the Company towards third parties and subsequently to amend and restate article 11 of the Articles so as to reflect the above decision, which shall now read as follows:

" **Art. 11. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company shall be bound (A) by the joint signature of any two Class A Managers or (B) by the joint signature of a Class A and a Class B Manager or (C) by the signature of the chairman or any Manager or any third person to whom such power is delegated by the Board of Managers or by in each case jointly (i) any two Class A Managers or (ii) a Class A and a Class B Manager. For the avoidance of doubt, the Company shall be bound by the signature of any one Class A Manager to whom such power is delegated by another Manager in a special proxy; in this case this Class A Manager shall sign for itself as Manager and on behalf of the other Manager he represents."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the provisions concerning the meetings of the Board of Managers and subsequently to insert a new article 13.5 in the Articles so as to reflect the above decision, which shall read as follows:

" **13.5.** The chairman will assure that all decisions are made in accordance with the present Article 13. The chairman will also inform all members not present at a meeting about the results and decisions of the meeting."

As a consequence of the above insertion, the Sole Shareholder acknowledges that the former article 13.5 of the Articles shall now be numbered article 13.6 and that the former article 13.6 of the Articles shall now be numbered article 13.7.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"Stichting Airlease", une fondation (Stichting) établie sous les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de la Chambre de Commerce à Amsterdam sous le numéro 34265983, ayant son siège social aux Pays-Bas à Locatellikade 1, 1076AZ Amsterdam;

ici représentée par Maître Nicolas MILLER, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 10 décembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'"Associé Unique") de "HSH Global Aircraft I S.à r.l.", société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.642, constituée suivant acte notarié en date du 30 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1293 en date du 28 juin 2007 page 62029 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 20 octobre 2009, publié au au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2235 en date du 16 novembre 2009 page 107243.

L'agenda de la réunion est le suivant:

Agenda

1. Décision de modifier les dispositions relatives au conseil de gérance de la Société (le "Conseil de Gérance") et d'insérer en conséquence un nouvel article 8.4 dans les Statuts;

2. Décision de modifier les dispositions relatives aux pouvoirs du Conseil de Gérance et de modifier et reformuler en conséquence l'article 10.3 des Statuts;

3. Décision de modifier les dispositions relatives à la représentation de la Société à l'égard des tiers et de modifier et reformuler en conséquence l'article 11 des Statuts;

4. Décision de modifier les dispositions relatives aux réunions du Conseil de Gérance et d'insérer en conséquence un nouvel article 13.5 dans les Statuts;

5. Divers.

Laquelle partie comparante adopte les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 193 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier les dispositions relatives au Conseil de Gérance et d'insérer en conséquence un nouvel article 8.4 dans les Statuts afin de refléter la présente décision, lequel article aura la teneur suivante:

" **8.4.** Le Conseil de Gérance devra élire parmi ses membres un président qui doit être en tout état de cause un Gérant de Classe B. La durée de la fonction de président devra concorder avec la durée de son mandat en tant que membre du Conseil de Gérance."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les dispositions relatives aux pouvoirs du Conseil de Gérance et de modifier et reformuler en conséquence l'article 10.3 des Statuts afin de refléter la présente décision, lequel article aura désormais la teneur suivante:

" **10.3.** Dans l'hypothèse où un Gérant a un intérêt opposé à celui de la Société ou un éventuel conflit d'intérêt avec celui de la Société dans toute opération soumise à l'approbation du Conseil de Gérance, ledit Gérant est tenu d'en prévenir le Conseil de Gérance et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance du Conseil de Gérance. Au surplus, ledit Gérant devrait divulguer toute mesure prise afin d'éviter un tel intérêt opposé ou éventuel conflit d'intérêt, laquelle divulgation devra également être consignée dans le procès-verbal de la séance du Conseil de Gérance. Dans le cas où, nonobstant toute mesure prise afin d'éviter un tel intérêt opposé ou éventuel conflit d'intérêt (le cas échéant), le Gérant divulguant estimerait néanmoins qu'il ou elle a un intérêt opposé à celui de la Société, ledit Gérant devra en conséquence s'abstenir de voter sur une telle opération et il sera rendu compte de cet intérêt opposé ou de cet éventuel conflit d'intérêt lors de l'assemblée générale des Associés suivante, avant tout vote sur d'autres résolutions."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les dispositions relatives à la représentation de la Société à l'égard des tiers et de modifier et reformuler en conséquence l'article 11 des Statuts afin de refléter la présente décision, lequel article aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 11. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée (A) par la signature conjointe de deux Gérants de Classe A ou (B) par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de

Classe B ou (C) par la signature du président ou tout Gérant ou de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance ou dans chaque cas conjointement, (i) par deux Gérants de Classe A ou (ii) par un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B. Afin d'éviter tout doute, la Société sera liée par la signature de tout Gérant de Classe A à qui un tel pouvoir aura été délégué par un autre Gérant par un mandat spécial; dans ce cas le Gérant A devra signer pour lui-même en sa qualité de Gérant et au nom et pour le compte de l'autre Gérant qu'il représente."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les dispositions relatives aux réunions du Conseil de Gérance et d'insérer en conséquence un nouvel article 13.5 dans les Statuts afin de refléter la présente décision, lequel article aura la teneur suivante:

" **13.5.** Le président s'assurera que toutes les décisions soient prises en conformité avec le présent Article 13. Le président informera également tous les membres non présents à une réunion des résultats et des décisions de la réunion."

En conséquence de la précédente insertion, l'Associé Unique prend acte que l'ancien article 13.5 des Statuts sera désormais numéroté article 13.6 et que l'ancien article 13.6 des Statuts sera désormais numéroté article 13.7.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes comparantes ont toutes signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: N. MILLE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15446. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010012650/161.

(100005789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Ansea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 73.658.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2010013690/12.

(100006543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Champ Cargosystems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 96.736.

In the year two thousand and nine, on the fifth day of November.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Champ Cargosystems S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B96736, incorporated pursuant to a deed of Maître Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on October 28, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1288 on December 4, 2003 and lastly amended pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg, dated March 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1187 on June 19, 2006 (the Articles).

The Meeting is chaired by Fabian Piron, avocat, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Mélanie Sauvage, avocate, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Aurore Perleau, avocate, with professional address at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting).

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The shareholders of the Company present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list and powers of attorney, signed *ne varietur* by the Board of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes.

II. As appears from the attendance list, the two thousand and forty (2,040) shares, representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Transfer of the registered office from 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg to 2, rue Edmond Reuter, Zone d'Activités "Weiergewan", L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg and subsequent amendment of the first paragraph of Article 2 of the Articles of Incorporation; and

2. Miscellaneous.

Sole resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office from 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg to 2, rue Edmond Reuter, Zone d'Activités "Weiergewan", L-5326 Contern, Grand Duchy of Luxembourg.

As a result of the above resolution, the Meeting resolves to amend the first paragraph of Article 2 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 2. 1st paragraph. "The Company will have its registered office in Contern."

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred Euros (EUR 800.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the Board of the Meeting, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the Board of the Meeting, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Board of the Meeting, said Board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le cinquième jour du mois de novembre,

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Champ Cargosystems S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B96736, constituée suivant un acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, du 28 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1288 en date du 4 décembre 2003, et modifié pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, du 21 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1187 en date du 19 juin 2006 (les Statuts).

L'Assemblée est présidée par Fabian Piron, avocat, avec adresse professionnelle à 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le président nomme Mélanie Sauvage, avocate, avec adresse professionnelle à 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Aurore Perleau, avocate, avec adresse professionnelle à 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, comme scrutateur.

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement définis comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare que:

I. Les actionnaires de la Société présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par le Bureau de l'Assemblée et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte;

II. Il apparaît de la liste de présence que deux mille quarante (2.040) actions, représentant l'entière du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider de tous les points portés à l'ordre du jour et dont les participants ont été préalablement informés;

III. La présente Assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Transfert du siège social de la société de 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg à 2, rue Edmond Reuter, Zone d'Activités "Weiergewan", L-5326 Contern, Grand-duché de Luxembourg et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des Statuts; et

2. Divers.

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société de 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg à 2, rue Edmond Reuter, Zone d'Activités "Weiergewan", L-5326 Contern, Grand-duché de Luxembourg.

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des Statuts comme suit:

Art. 2. 1^{er} alinéa. "Le siège social de la Société est établi à Contern."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ huit cents euros (EUR 800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, que le présent acte a été établi en langue anglaise à la requête du Bureau de l'Assemblée, et qu'il est suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée en-tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Bureau de l'Assemblée, ledit Bureau de l'Assemblée a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Piron, M. Sauvage, A. Perleau, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2009. LAC/2009/47299. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012672/105.

(100005855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Manheim Auctions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 115.957.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57275 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010013299/12.

(100007086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Calindar Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 88.366.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugements du 7 janvier 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- CALINDAR INVESTMENT SA., ayant eu son siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- CLEARFIN S.A., ayant eu son siège social 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;
- HIGHLANDS S.A., ayant eu son siège social 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;
- JARVIS FINANCIAL S.A., ayant eu son siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;
- TETRA FINANCES S.A., ayant eu son siège social 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg;

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Carole Kugener, juge, et liquidateur Maître Michel Nickels, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 29 janvier 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Michel Nickels

Le liquidateur

Référence de publication: 2010012681/23.

(100005685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Presta Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 86.430.
—

L'an deux mil neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PRESTA IMMOBILIERE S.A.", avec siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 906 du 14 juin 2002 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Marie-Paul Van Waelem, employée privée, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabel Dias, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Joseph Renders, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société d'un montant total de cinquante mille euros (50.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (35.000.- EUR) à quatre-vingt cinq mille euros (85.000.- EUR) par incorporation d'une créance d'un montant de cinquante mille euros (50.000.- EUR); création et émission de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription des deux mille (2.000) actions nouvelles par la société EXA International S.A.(anciennement EXA Holding S.A.);

3. Modification subséquente de l'article 5, alinéa premier des statuts;

4. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant total de cinquante mille euros (50.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (35.000.- EUR) à quatre-vingt-cinq mille euros (85.000.- EUR), par incorporation d'une créance d'un montant de cinquante mille euros (50.000.- EUR) et par la création et l'émission de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq (25.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des deux mille (2.000) actions nouvelles, par la société EXA International S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, Inscrit au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29243.

Souscription et Libération

Sont ensuite intervenues aux présentes l'actionnaire EXA INTERNATIONAL S.A., prénommée, ici représentée par ses administrateurs Madame Marie-Paul Van Waelem, et Madame Marie Joseph Renders.

laquelle a déclaré souscrire deux mille (2.000) nouvelles actions comme suit:

EXA INTERNATIONAL S.A. (anciennement EXA HOLDING S.A.), prénommée, deux mille (2.000) actions nouvelles pour un montant de cinquante mille euros (50.000.- EUR) par Incorporation d'une créance d'un même montant existant au profit et à charge de "PRESTA IMMOBILIERE S.A.";

Expertise

L'apport en nature d'un montant de cinquante mille euros (50.000.-EUR) par incorporation de créances a fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises, Monsieur Fons MANGEN, avec adresse professionnelle à L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken, en date du 16 décembre 2009, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, rapport dont la conclusion est la suivante:

Conclusion:

"Sur la base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale/resp. au pair comptable des actions à émettre en contrepartie."

Ce rapport a été préparé uniquement pour les besoins des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être utilisé à d'autres fins ou distribué sans notre accord préalable."

Troisième résolution

L'assemblée décide, suite aux résolutions précédemment prises, de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 3. Paragraphe 1.** Le capital souscrit est fixé à quatre-vingt-cinq mille euros (85.000.- EUR), représenté par trois mille quatre cents (3.400) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M-P. Van Waelem, I. Dias, M-J. Renders et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2009. LAC/2009/58107. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012721/82.

(100006253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Blue Blade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 45.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 150.477.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Blue Blade S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted on 21 December 2009, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company").

The meeting is presided by Mr. Charles de Kerchove, attorney at law, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and as scrutineer Mr. Etienne Hein, lawyer, residing professionally at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder, Clear Cover Ltd, a company incorporated under the laws of Malta, having its registered office at T6B18 Favray Court, Tigne Point, Midi, Sliema TP01, Malta, is duly represented by Mr. Charles de Kerchove, attorney at law, with professional address at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal. The number of shares held by the sole shareholder is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares with a nominal value of GBP 30 (thirty Pounds Sterling) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of GBP 30,000 (thirty thousand Pounds Sterling) so as to raise it from its current amount of GBP 15,000 (fifteen thousand Pounds Sterling) to GBP 45,000 (forty-five thousand Pounds Sterling) by the issuance of 1,000 (one thousand) new shares with a nominal value of GBP 30 (thirty Pounds Sterling) each, subject to the payment of a global share premium amounting to GBP 970,000 (nine hundred seventy thousand Pounds Sterling);
3. Subscription and payment by Clear Cover Ltd, of 1,000 (one thousand) new shares by way of a contribution of a claim amounting to GBP 1,000,000 (one million Pounds Sterling);
4. New composition of the share holding of the Company;
5. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 30,000 (thirty thousand Pounds Sterling), so as to raise it from its current amount of GBP 15,000 (fifteen thousand Pounds Sterling) to GBP 45,000 (forty-five thousand Pounds Sterling) by the issuance of 1,000 (one thousand) new shares with a nominal value of GBP 30 (thirty Pounds Sterling) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to GBP 970,000 (nine hundred seventy thousand Pounds Sterling), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a claim amounting to GBP 1,000,000 (one million Pounds Sterling) (the "Claim") by Clear Cover Ltd, prenamed (the "Contributor").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares referred to above by the contribution in kind of the Claim.

Subscription - Payment

The Contributor, here represented by Mr. Charles de Kerchove, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe the New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of a global share premium amounting to GBP 970,000 (nine hundred seventy thousand Pounds Sterling).

Description of the contribution

The contribution made by the Contributor, in exchange of the issuance of the New Shares, represents a claim of an amount of GBP 1,000,000 (one million Pounds Sterling) held by the Contributor.

The total value of the contribution in kind made by the Contributor to the Company, which amounts to GBP 1,000,000 (one million Pounds Sterling) is allocated as follows:

- GBP 30,000 (thirty thousand Pounds Sterling) to the share capital; and
- GBP 970,000 (nine hundred seventy thousand Pounds Sterling) as share premium.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is GBP 1,000,000 (one million Pounds Sterling). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 7 January 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the share holding of the Company is now composed of:

- Clear Cover Ltd: 1,500 (one thousand five hundred) shares.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 4 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 4. Capital.** The Company's subscribed corporate capital is fixed at GBP 45,000 (forty-five thousand Pounds Sterling) Pounds Sterling), represented by 1,500 (one thousand five hundred) corporate units with a nominal value of GBP 30 (thirty Pounds Sterling) Pounds Sterling) per corporate units."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 2.300.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Blue Blade S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu le 21 décembre 2009, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société").

L'assemblée est présidée par Maître Charles de Kerchove, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Maître Etienne Hein, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- l'associé unique, Clear Cover Ltd, une société constituée selon le droit de Malte, ayant son siège sis au T6B18 Favray Court, Tigne Point, Midi, Sliema TP01, Malte, est dûment représenté par Maître Charles de Kerchove, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg. Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé. Le nombre de parts détenues par l'associé unique est reporté sur la liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 30 GBP (trente Livres Sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé unique déclare expressément avoir été valablement et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 30.000 GBP (trente-mille Livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de 15.000 GBP (quinze mille Livres Sterling) à 45.000 GBP (quarante-cinq mille Livres Sterling) par l'émission de 1.000 (mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 30 GBP (trente Livres Sterling), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 970.000 GBP (neuf-cent soixante-dix mille Livres Sterling);
3. Souscription et paiement par Clear Cover Ltd des 1.000 (mille) nouvelles parts sociales par l'apport d'une créance d'un montant de 1.000.000 GBP (un million de Livres Sterling);
4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
5. Modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit d'être convoqué préalablement à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et en conséquence, accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est, en outre, décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 30.000 GBP (trente mille Livres Sterling), afin de le porter de son montant actuel de 15.000 GBP (quinze mille Livres Sterling) à 45.000 GBP (quarante-cinq mille Livres Sterling) par l'émission de 1.000 (mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 30 GBP (trente Livres Sterling) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 970.000 GBP (neuf-cent soixante-dix mille Livres Sterling), la totalité devant être entièrement libérée par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 1.000.000 GBP (un million de Livres Sterling) (la "Créance") par Clear Cover Ltd, prénommée (l'"Apporteur").

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales auxquelles il est référé ci-dessus par l'apport de la Créance.

Souscription - Paiement

Intervient suite à cela l'Apporteur, ici représenté par Maître Charles de Kerchove, mentionné ci-dessus, par voie de procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est aussi soumise au paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 970.000 GBP (neuf-cent soixante-dix mille Livres Sterling).

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Apporteur, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, représente une créance de 1.000.000 GBP (un million de Livres Sterling) détenue par l'Apporteur.

La valeur totale de l'apport en nature réalisé par l'Apporteur à la Société, qui s'élève à 1.000.000 GBP (un million de Livres Sterling), est allouée comme suit:

- 30.000 GBP (trente mille Livres Sterling) au capital social de la Société; et
- 970.000 GBP (neuf cent soixante dix mille Livres Sterling) à la prime d'émission.

14800

Evaluation

La valeur nette de l'Apport est de 1.000.000 GBP (un million de Livres Sterling). Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 7 janvier 2010, qui restera annexée au présent acte notarié pour être soumis aux formalités d'enregistrement ensemble avec celui-ci.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, le capital social de la Société est désormais réparti comme suit:

- Clear Cover Ltd: 1.500 (mille cinq cents) parts sociales.

Cinquième résolution:

Considérant ce qui précède et les résolutions et l'apport ayant été pleinement réalisé, il est décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société, pour qu'il soit rédigé comme suit:

" **Art. 4. Capital.** Le capital souscrit de la Société est fixé à 45.000 GBP (quarante-cinq mille Livres Sterling), représenté par 1.500 (mille cinq cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 30 GBP (trente Livres Sterling) chacune."

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 2.300.-

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: C. de Kerchove, E. Hein, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 janvier 2010. Relation: EAC/2010/477. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 janvier 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010013154/188.

(100007063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

CZ Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 121.248.

Extrait des résolutions prises en date du 16 décembre 2009

Suite à la signature d'un contrat de vente de parts sociales en date du 16 décembre 2009, les 500 parts sociales représentant l'intégrité du capital sociale détenues dans la société CZ Top S.à r.L, société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B. 121.248

par IS EF Three S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B. 128.334

ont été cédées à:

IS Business Services S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B.137.335

Suite aux cessions de parts sociales, l'associé unique actuel de la Société est IS Business Services S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010012727/20.

(100006166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Eastbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 118.954.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille neuf, le trois décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

M. Alexandre SIMON, employé, demeurant professionnellement à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Agissant en qualité de mandataire verbal des associés de la société Eastbridge S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 118.954 (la "Société");

Lesquels associés, ont requis le notaire, par acte en date du 24 mars 2009, enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mars 2009, LAC/2009/11824, d'acter ce qui suit: l'approbation de la conversion de la part préférentielle de catégorie B en part sociale ordinaire et le modification subséquente des articles 5, 6, 7, 19 et 20 des statuts.

Il résulte des vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise dans le corps des statuts. En effet, un paragraphe a été omis à l'article 5 des statuts. Par le présent acte le point 5.4. est ajouté à l'article 5 Capital, qui aura donc la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's capital is set at seventeen million four hundred seventy-four thousand five hundred eighty-six Euro and seventy-two Euro Cent (EUR 17,474,586.72), consisting of six hundred forty-one thousand nine hundred seventy-six (641,976) ordinary shares, in registered form and each with a par value of twenty-seven euros and twenty-two cents (EUR 27.22), which are all subscribed for and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by the issue of additional ordinary shares or its redemptions pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3 Upon the issuance of new shares or the granting of any option to subscribe for new shares, each shareholder shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of its shares on the share capital of the company. Prior to each single issuance or the granting of options to subscribe for new shares, the pre-emption right may be restricted, limited or excluded by the general meeting of shareholder.

5.4. On top of the issued capital, the authorised corporate capital of the Company is set at eight hundred seventy-three thousand seven hundred seven euro and fifty-six cents (EUR 873,707.56) divided into thirty-two thousand ninety-eight (32,098) ordinary shares, having a nominal value of twenty-seven euros and twenty-two cents (EUR 27.22) per share ("Authorised Capital").

The board of directors is authorised, during a period ending five years after the date of publication of the present deed in the Mémorial, Recueil C, to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the Authorised Capital by issuing shares to the existing shareholders or to any persons that have been approved by the shareholders at the quorum and majority requirements provided by article 189 paragraph 1 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of directors may determine. More specifically, the board of directors may determine the subscription and payment conditions of the shares to be subscribed and issued, the time and the amount of the shares to be subscribed and issued, if the shares are to be subscribed with or without an issue premium, to what extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either in cash or assets other than cash, that shares be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company. The board of directors may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors within the limits of the Authorised Capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment. In connection with the above authorisation, the

board of directors may restrict, limit or exclude any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years.

Version française:

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital de la Société est fixé à dix-sept millions quatre cent soixante-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-six Euro et soixante-douze Euro Cent (EUR 17,474,586.72), représenté par six cent quarante et un mille neuf cent soixante-seize (641,976) parts sociales nominatives et d'une valeur de vingt-sept Euro et vingt-deux Euro Cent (27.22 Euros) chacune, les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par l'émission de parts sociales par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts..

5.3 En cas d'émission de nouvelles parts sociales ou l'allocation de toute option pour la souscription de nouvelles parts sociales, chaque associé aura un droit de préemption en proportion du nombre de parts sociales qu'il détient. Cependant, avant toute émission ou allocation d'une option pour la souscription de nouvelles parts sociales, le droit de préemption peut être restreint, limité ou exclu par l'assemblée générale des associés.

5.4. En plus du capital émis, le capital autorisé de la Société est fixé à huit cent soixante treize mille sept cent sept euros et cinquante six cents (EUR 873.707,56) représenté par trente deux mille quatre vingt dix huit (32.098) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt sept euros et vingt deux cents (EUR 27,22) (le "Capital Autorisé").

Le conseil de gérance est autorisé, pendant une période se terminant cinq ans après la date de publication du présent acte au Mémorial, Recueil C, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du Capital Autorisé par l'émission de parts sociales aux associés existants ou à toute personne qui a été approuvée par les associés, selon les exigences de quorum et de majorité définies dans l'article 189 paragraphe 1^{er} de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Ce montant de capital augmenté peut être souscrit et émis conformément aux termes et conditions déterminés par le conseil de gérance. Plus spécifiquement, le conseil de gérance peut déterminer les conditions de souscription et de paiement des parts sociales devant être souscrites et émises, le moment et le montant des parts sociales devant être souscrites et émises, si les parts sociales doivent être souscrites avec ou sans une prime d'émission, dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement émises est acceptable soit en espèces, soit en actifs autres qu'espèces, que les parts sociales soient émises suivant l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion déterminés par le conseil de gérance d'après les termes des warrants (lesquels peuvent être séparés ou attachés aux parts sociales, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis de temps en temps par la Société. Le conseil de gérance peut déléguer à tout gérant ou directeur autorisé de la Société ou à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des parts sociales représentant tout ou partie de ces montants de capital augmentés. A la suite de chaque augmentation du capital souscrit, exécutée dans la forme légalement requise par le conseil de gérance dans les limites du Capital Autorisé, le présent article devra, par conséquent, être ajusté à cette modification. En rapport avec l'autorisation ci-dessus, le conseil de gérance peut restreindre, limiter ou exclure tous les droits préférentiels de souscription des associés existants pendant la même période de cinq ans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. SIMON, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54191. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 DEC. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010012728/100.

(100006026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Alphagest s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 50, rue de Kreuzerbuch.

R.C.S. Luxembourg B 125.206.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010013693/11.

(100006537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Edilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 37, rue des Etats-Unis.

R.C.S. Luxembourg B 27.805.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010013689/14.

(100006813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Immo-Contrat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 37, rue des Etats-Unis.

R.C.S. Luxembourg B 28.058.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010013692/14.

(100006811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Vecchia Roma Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3717 Rumelange, 2, rue du Couvent.

R.C.S. Luxembourg B 106.403.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010013694/14.

(100006808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

GFI Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.595.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of the month of January.

Before Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

GFI Group LLC, a limited liability company, incorporated under the laws of New York, USA with registered office at Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801,

represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 6 January 2010, which will be registered with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "GFI Group S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures and may also act as a manager of any partnership or company.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) Shares, each with a nominal value of one US Dollar (USD 1) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation. Any available share premium shall be freely distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability of Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of willful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defense of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder Voting Rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent 100% of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2010.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of incorporation having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and fully paid-up the number of shares set out against its name:

Shareholder	Number of shares subscribed	Subscription Price (USD)
GFI Group LLC	20,000	20,000
TOTAL	20,000	20,000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company.

Proof of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately € 1,000.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Two classes of managers, namely class A managers and class B managers are created. The following persons are named class A manager and class B managers (with the signature powers set forth in the articles in the case of different classes of managers) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of incorporation of the Company:

Class A Managers

- Prash Naik, Managing Director of GFI Holdings Limited, born in Nairobi, Kenya on April 10, 1971, with professional address at 1 Snowden Street, London EC2A 2DQ, United Kingdom;

- James A. Peers, Chief Financial Officer of GFI Group Inc., born in Montreal, Quebec, Canada on September 1, 1950, with professional address at 55 Water Street, New York, NY 10041;

- Ron Levi, Chief Operating Officer of GFI Group Inc., born in Edgware, Middlesex, United Kingdom on October 23, 1961, with professional address at 55 Water Street, New York, NY 10041;

Class B Manager

- Yannick Poos, manager, Libramont, Belgium on April 19, 1968, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2010.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereas the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the prenamed members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le onzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GFI Group LLC, une limited liability company, constituée selon les lois de New York, Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social à Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801,

représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 6 janvier 2010, laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a requis du notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "GFI Group S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autre d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et certificats de créance et peut également agir en tant que gérant de toute société de personne ou société. D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou de toute autre manière) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient (incluant des garanties ascendantes et croisées), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et mettre en oeuvre toute opération qui puisse être utile à l'accomplissement et au développement de ses objectifs.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet et peut investir directement ou indirectement dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle, ou tout autre propriété meuble ou immeuble de toute sorte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune et ayant les droits et obligations tels que prévus dans les présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable.

Art. 6. Transfert de Parts Sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, tout transfert de parts sociales à un non-associé est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à, ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de la classe A et les gérants de la classe B. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir, les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont un devra toujours être un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'un quelconque des gérants ou, s'il existe des

classes de gérants, par deux gérants dont un devra toujours être un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des Gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de Vote des Associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité prévue par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être une obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales figurant à côté de son nom.

Associé	Nombre de parts sociales souscrites	Prix de souscription (USD)
GFI Group LLC	20.000	20.000
TOTAL	20.000	20.000

Les parts sociales telles que souscrites ont été entièrement libérées par un paiement en espèce de sorte que le montant de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000) est désormais à la disposition de la Société.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ € 1.000.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. Deux classes de gérants à savoir des gérants de classe A et de gérants de classe B (avec un pouvoir de signature tel qu'établi dans les statuts dans l'hypothèse de différentes classes de gérants) de la Société pour une période indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérants de classe A:

- Prash Naik, Managing Director de GFI Holdings Limited, né à Nairobi, Kenya le 10 avril 1971, avec adresse professionnelle au 1 Snowden Street, Londres EC2A 2DQ, Royaume Uni;

- James A. Peers, Chief Financial Officer de GFI Group Inc., né à Montréal, Québec, Canada le 1^{er} septembre 1950, avec adresse professionnelle au 55 Water Street, New York, NY 10041;

- Ron Levi, Chief Operating Officer de GFI Group Inc., né à Edgware, Middlesex, Royaume Uni le 23 octobre 1961, avec adresse professionnelle au 55 Water Street, New York, NY 10041;

Gérant de classe B:

- Yannick Poos, gérant, né à Libramont, Belgique le 19 avril 1968, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requêtes des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite du présent procès-verbal les membres du conseil de gérance pré-qualifiés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 janvier 2010. Relation: EAC/2010/467. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 janvier 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010013190/409.

(100006675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Allrad Daewel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013696/10.

(100006464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Joppe Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 92, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 61.756.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010013697/14.

(100006807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Airetsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013699/10.

(100006332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Tradesystem Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4021 Esch-sur-Alzette, 11, rue Sainte Barbe.

R.C.S. Luxembourg B 67.936.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar
L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2010013700/14.

(100006804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Menuiserie Baden Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7681 Waldbillig, 12, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 89.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MENUISERIE BADEN S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010013701/12.

(100006766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Ciabel S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 48.343.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar
L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2010013702/14.

(100006800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Menuiserie Caramuta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 20, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 134.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MENUISERIE CARAMUTA S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010013704/12.

(100006768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Meubles Mich - Gillen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 114, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 15.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEUBLES MICH-GILLEN S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010013705/12.

(100006769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Baroni Impex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 46.732.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010013706/14.

(100006792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Mister Shade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6463 Echternach, 15, rue Maximilien.

R.C.S. Luxembourg B 103.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MISTER SHADE S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010013707/12.

(100006770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Visavet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9155 Grosbous, 1, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.367.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010013685/14.

(100006821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Avere Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.692.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010013684/10.

(100007079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

GFI Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.596.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of the month of January.

Before Maître Blanche Mouter, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

GFI Group LLC, a limited liability company, incorporated under the laws of New York, USA with registered office at Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801,

represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 6 January 2010, which will be registered with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "GFI Finance S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad. The Company may also act as finance company of the group and undertake any financing and related transactions.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures and may also act as a manager of any partnership or company.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD20.000) represented by twenty thousand (20,000) Shares, each with a nominal value of one US Dollar (USD 1) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

Any available share premium shall be freely distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability of Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of willful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defense of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder Voting Rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent 100% of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2010.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of incorporation having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and fully paid-up the number of shares set out against its name:

Shareholder	Number of shares subscribed	Subscription Price (USD)
GFI Group LLC	20,000	20,000
TOTAL	20,000	20,000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company.

Proof of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately € 1,000.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. Two classes of managers, namely class A managers and class B managers are created. The following persons are named class A manager and class B managers (with the signature powers set forth in the articles in the case of different classes of managers) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of incorporation of the Company:

Class A Managers

- Prash Naik, Managing Director of GFI Holdings Limited, born in Nairobi, Kenya on April 10, 1971, with professional address at 1 Snowden Street, London EC2A 2DQ, United Kingdom;
- James A. Peers, Chief Financial Officer of GFI Group Inc., born in Montreal, Quebec, Canada on September 1, 1950, with professional address at 55 Water Street, New York, NY 10041;
- Ron Levi, Chief Operating Officer of GFI Group Inc., born in Edgware, Middlesex, United Kingdom on October 23, 1961, with professional address at 55 Water Street, New York, NY 10041;

Class B Manager

- Yannick Poos, manager, Libramont, Belgium on April 19, 1968, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2010.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereas the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the prenamed members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le onzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GFI Group LLC, une limited liability company, constituée selon les lois de New York, Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social à Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801,

représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 6 janvier 2010, laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a requis du notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "GFI Finance S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autre d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut également détenir des participations dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères. La Société peut aussi agir en tant que société de financement du groupe et entreprendre tout financement et transactions liées.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et certificats de créance et peut également agir en tant que gérant de toute société de personne ou société. D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou de toute autre manière) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient (incluant des garanties ascendantes et croisées), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et mettre en œuvre toute opération qui puisse être utile à l'accomplissement et au développement de ses objectifs.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet et peut investir directement ou indirectement dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle, ou tout autre propriété meuble ou immeuble de toute sorte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune et ayant les droits et obligations tels que prévus dans les présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable.

Art. 6. Transfert de Parts Sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, tout transfert de parts sociales à un non-associé est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à, ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de la classe A et les gérants de la classe B. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir, les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra

être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont un devra toujours être un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'un quelconque des gérants ou, s'il existe des classes de gérants, par deux gérants dont un devra toujours être un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des Gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de Vote des Associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité prévue par la loi concernant les décisions collectives.

(ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être une obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Article 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales figurant à côté de son nom.

Associé	Nombre de parts sociales souscrites	Prix de souscription (USD)
GFI Group LLC	20.000	20.000
TOTAL	20.000	20.000

Les parts sociales telles que souscrites ont été entièrement libérées par un paiement en espèce de sorte que le montant de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000) est désormais à la disposition de la Société.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ € 1.000.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. Deux classes de gérants à savoir des gérants de classe A et de gérants de classe B (avec un pouvoir de signature tel qu'établi dans les statuts dans l'hypothèse de différentes classes de gérants) de la Société pour une période indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérants de classe A:

- Prash Naik, Managing Director de GFI Holdings Limited, né à Nairobi, Kenya le 10 avril 1971, avec adresse professionnelle au 1 Snowden Street, Londres EC2A 2DQ, Royaume Uni;

- James A. Peers, Chief Financial Officer de GFI Group Inc., né à Montréal, Québec, Canada le 1^{er} septembre 1950, avec adresse professionnelle au 55 Water Street, New York, NY 10041;

- Ron Levi, Chief Operating Officer de GFI Group Inc., né à Edgware, Middlesex, Royaume Uni le 23 octobre 1961, avec adresse professionnelle au 55 Water Street, New York, NY 10041;

Gérant de classe B:

- Yannick Poos, gérant, né à Libramont, Belgique le 19 avril 1968, avec adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requêtes des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite du présent procès-verbal les membres du conseil de gérance pré-qualifiés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 janvier 2010. Relation: EAC/2010/468. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 janvier 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010013191/412.

(100006700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Voma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 130, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.397.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010013683/14.

(100006823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Avere Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.692.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010013682/10.

(100007080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

F.G.Ba S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 32, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 82.691.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2010013681/14.

(100006828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Blanc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 76.364.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013680/10.

(100006746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

EVF I Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.177.

In the year two thousand nine, on the twenty-second day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appears:

ENTERPRISE VENTURE PARTNERS I, L.P., with registered office in Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, acting as general partner of ENTERPRISE VENTURE FUND I, L.P.,

duly represented by Mr Guy HORNICK, maître en sciences économiques, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal which after having been signed ne varietur by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as the sole member of EVF I Investments S. à r. l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 142177, incorporated pursuant to a deed enacted by Me Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, on the 12th day of September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2593 of October 23, 2008.

The Articles of Incorporation have been amended for the last time on July 15, 2009 by a deed of Me Jacques DELVAUX, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1968 of October 8, 2009.

The sole member, represented as stated above, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member decides to increase the Company's corporate capital by an amount of EUR 42,900 (forty-two thousand nine hundred Euro) in order to raise it from EUR 98,000 (ninety-eight thousand Euro) to EUR 140,900 (one hundred forty thousand nine hundred Euro) by the creation and issue of 1,716 (one thousand seven hundred sixteen) new Class E corporate units with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued corporate units.

Subscription - Payment

All the 1,716 (one thousand seven hundred sixteen) new class E corporate units are entirely subscribed by the sole member, ENTERPRISE VENTURE PARTNERS I, L.P., acting as general partner of ENTERPRISE VENTURE FUND I, L.P.,

predesignated, and are fully paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 42,900 (forty-two thousand nine hundred Euro) as it was certified to the notary executing the present deed.

Second resolution

In consequence of the foregoing resolution the sole member decides to amend the article 5 of the by-laws in order to read it as follows:

"The corporate capital of the company is fixed at EUR 140,900 (one hundred forty thousand nine hundred Euro) divided into 600 (six hundred) Class A corporate units, 720 (seven hundred twenty) Class B corporate units, 1,160 (one thousand one hundred sixty) Class C corporate units, 1,440 (one thousand four hundred forty) Class D corporate units, 1,716 (one thousand seven hundred sixteen) Class E corporate units with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at about one thousand euros (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

ENTERPRISE VENTURE PARTNERS I, L.P., ayant son siège social à Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, agissant en tant que general partner d'ENTERPRISE VENTURE FUND I, L.P.,

ici représenté par Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en tant qu'associé unique de EVF I Investments S. à r. l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 142177, constituée suivant un acte reçu le 12 septembre 2008 par Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2593 du 23 octobre 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois en date du 15 juillet 2009 suivant un acte reçu par Me Jacques DELVAUX, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1968 du 8 octobre 2009.

L'associé unique, représenté comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 42.900 (quarante-deux mille neuf cents euros) pour le porter de EUR 98.000 (quatre-vingt-dix-huit mille euros) à EUR 140.900 (cent quarante mille neuf cents euros) par la création et l'émission de 1.716 (mille sept cent seize) nouvelles parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales déjà existantes.

Souscription - Libération

Toutes les nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, ENTERPRISE VENTURE PARTNERS I, L.P., agissant en tant que general partner d'ENTREPRISE VENTURE FUND I, L.P., prédésignée, et intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de EUR 42.900 (quarante-deux mille neuf cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 140.900 (cent quarante mille neuf cents euros) représenté par 600 (six cents) parts sociales de catégorie A, 720 (sept cent vingt) parts sociales de catégorie B, 1.160 (mille cent soixante) parts sociales de catégorie C, 1.440 (mille quatre cent quarante) parts sociales de catégorie D, 1.716 (mille sept cent seize) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur sa demande et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Hornick, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. LAC/2009/57520. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Référence de publication: 2010012703/105.

(100006212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.

CAREP Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.989.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 janvier 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010013679/17.

(100006896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Coiffure Antonio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 70.022.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COIFFURE ANTONIO S.à r.l.

Référence de publication: 2010013678/10.

(100007087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Sablère Hein, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 1, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 19.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010013674/10.

(100006614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

BS Investment Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.915.

In the year two thousand nine, on the twenty-second of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "BS INVESTMENT HOLDING S.A.", a société anonyme, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 47, Boulevard Royal, trade register Luxembourg section B number 73.915, incorporated by deed dated on 24th December 1999, published in the Memorial C number 289 of April 18th, 2000.

The meeting is presided by Mr Renaud SABBE, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Relinquishment to the tax system instituted by the Luxembourg Law of 31st July 1929 on holding companies and adoption of the fiscal status of a commercial financing holding company ("société de participations financières (Soparfi)", by replacing article 4 of the articles of incorporation by the following text:

"The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment."

2) Subsequent amendment of the articles of incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to relinquish to the tax system instituted by the Luxembourg Law of 31st July 1929 on holding companies and to adopt the fiscal status of a commercial financing holding company ("société de participations financières (Soparfi)"), not governed by that law, but by the provisions related to commonly said "soparfi" companies.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article four of the Articles of Incorporation establishing the purposes of the Company, to read as in the agenda of this meeting, and to cancel or amend any specific references to the Law of 31st July 1929.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BS INVESTMENT HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 47, Boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg section B numéro 73.915, constituée suivant acte reçu le 24 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 289 du 18 avril 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Renaud SABBE, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article quatre des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant:

«La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.»

2) Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites usuellement «soparfi».

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article 4 des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée, et d'y supprimer ou modifier toutes références spécifiques à la loi du 31 juillet 1929.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. SABBE, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56840. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010013127/103.

(100006595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

**AstenJohnson (Luxembourg) LLC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AstenJohnson (Luxembourg) S.à r.l.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 150.163.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of this deed.

THERE APPEARED:

ASTENJOHNSON INTERNATIONAL, INC., a company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1105, N. Market Street, Wilmington DE 19801, Delaware, United States of America and registered under the number 57-0926959 with the Secretary of State's Office, State of Delaware

here represented by Mr. Jean-Louis FROGNET, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on 21 December 2009.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "AstenJohnson (Luxembourg) S.à r.l." (the "Company"), not yet registered with the Luxembourg trade register, with registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 9 December 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- The Company's capital is currently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred and twenty five (125) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to three million two hundred twenty-six thousand one hundred euro (EUR 3,226,100.-), by the creation and the issue of thirty-two thousand one hundred thirty-six (32,136) new shares together with an aggregate share premium of twenty-eight million nine hundred twenty-three thousand one hundred twenty-four euro (EUR 28,923,124.-).

2. Subscription and payment of all the thirty-two thousand one hundred thirty-six (32,136) newly issued shares by AstenJohnson International, Inc.

3. Amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the increase of the share capital of the Company.

4. Allocation of three hundred twenty-two thousand six hundred ten euro (EUR 322,610.-) to the Company's legal reserve account.

5. Change of the name of the Company from "AstenJohnson (Luxembourg) S.à r.l." to "AstenJohnson (Luxembourg) LLC, S.à r.l.".

6. Amendment of article 3 of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the change of the name of the Company.

7. Miscellaneous.

The shareholder then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million two hundred thirteen thousand six hundred euro (EUR 3,213,600.-) in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty five (125) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each to the amount of three million two hundred twenty-six thousand one hundred euro (EUR 3,226,100.-) and to issue in this respect thirty-two thousand one hundred thirty-six (32,136) shares, by contribution in kind, by way of a conversion into capital of a claim.

Second resolution

The thirty-two thousand one hundred thirty-six (32,136) newly issued shares (the "New Shares") are entirely subscribed by AstenJohnson International, Inc.

The New Shares have been issued in counterpart for their par value of three million two hundred thirteen thousand six hundred euro (EUR 3,213,600.-) together with an aggregate share premium of twenty-eight million nine hundred twenty-three thousand one hundred twenty-four euro (EUR 28,923,124.-) by a contribution in kind consisting in the conversion of a certain, liquid and enforceable claim ("the Claim").

The existence and the valuation of the Claims results from a certificate issued by AstenJohnson International, Inc. on 21 December 2009 which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed after signature for the purpose of registration.

It results that nothing opposes to the conversion arising from the Claim of an amount of three million two hundred thirteen thousand six hundred euro (EUR 3,213,600.-) into capital of the Company and of an amount of twenty-eight million nine hundred twenty-three thousand one hundred twenty-four euro (EUR 28,923,124.-) in share premium.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at three million two hundred twenty-six thousand one hundred euro (EUR 3,226,100.-), represented by thirty-two thousand two hundred sixty-one (32,261) shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company."

Fourth resolution

The shareholder resolves to allocate, from the share premium account, three hundred twenty-two thousand six hundred ten euro (EUR 322,610.-) to the Company's legal reserve account.

Fifth resolution

The shareholder resolves to change the name of the Company from "AstenJohnson (Luxembourg) S.à r.l." to "AstenJohnson (Luxembourg) LLC, S.à r.l."

Amendment of article 3 of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the change of the name of the Company.

Sixth resolution

As a consequence of the preceding resolution Article 3 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 3.** The Company is incorporated under the name of "AstenJohnson (Luxembourg) LLC, S.à r.l.""

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearer's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

ASTENJOHNSON INTERNATIONAL, INC., une société constituée sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1105, N. Market Street, Wilmington DE 19801, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 57-0926959 auprès du Secretary of State's Office, Etat du Delaware

ici représentée par M. Jean-Louis FROGNET, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 décembre 2009.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Asten-Johnson (Luxembourg) S.à r.l." (la "Société"), pas encore enregistrée au registre de commerce de Luxembourg, avec siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, constituée à la suite d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 décembre 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à trois millions deux cent vingt-six mille cent euros (EUR 3.226.100), par la création et l'émission de trente-deux mille cent trente-six (32.136) nouvelles parts sociales avec une prime d'émission totale de vingt-huit millions neuf cent vingt-trois mille cent vingt-quatre euros (EUR 28.923.124,-).

2. Souscription et paiement de toutes les trente-deux mille cent trente-six (32.136) parts sociales nouvellement émises par AstenJohnson International, Inc.

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société.

4. Attribution de trois cent vingt-deux mille six cent dix euros (EUR 322.610,-) au compte réserve légale de la Société.

5. Changement de nom de la Société de "AstenJohnson (Luxembourg) S.à r.l." à "AstenJohnson (Luxembourg) LLC, S.à r.l."

6. Modification de l'article 3 des statuts de la Société en conséquence du changement de nom de la Société.

7. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions deux cent treize mille six cents euros (EUR 3.213.600,-) pour porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à un montant de trois millions deux cent vingt-six mille cent euros (EUR 3.226.100), et d'émettre à cet égard trente-deux mille cent trente-six (32.136) parts sociales, par apport en nature d'une créance certaine liquide et exigible.

Deuxième résolution

Les trente-deux mille cent trente-six (32.136) parts sociales nouvellement émises (les "Nouvelles Parts") sont entièrement souscrites par AstenJohnson International, Inc., précitée.

Les Nouvelles Parts ont été émises en contrepartie de leur valeur nominale de trois millions deux cent treize mille six cents euros (EUR 3.213.600,-) avec une prime d'émission totale de vingt-huit millions neuf cent vingt-trois mille cent vingt-quatre euros (EUR 28.923.124,-) par l'apport en nature d'une créance certaine liquide et exigible (la "Créance").

L'existence et la valeur de cette Créance résulte d'un certificat émis par AstenJohnson International, Inc. le 21 décembre 2009 qui, après avoir été signé "ne varietur" par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte en vue de leur enregistrement.

Il résulte que rien ne s'oppose à la conversion provenant de la Créance d'un montant de trois millions deux cent treize mille six cents euros (EUR 3.213.600,-) en capital de la Société et d'un montant de vingt-huit millions neuf cent vingt-trois mille cent vingt-quatre euros (EUR 28.923.124,-) en prime d'émission.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'Article 6 des statuts de la Société est amendé et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions deux cent vingt-six mille cent euros (EUR 3.226.100,-), représenté par trente-deux mille deux cent soixante et un (32.261) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société."

Quatrième résolution

L'actionnaire décide d'affecter, depuis le compte prime d'émission, trois cent vingt-deux mille six cent dix euros (EUR 322.610,-) au compte réserve légale de la Société.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "AstenJohnson (Luxembourg) S.à r.l." à "AstenJohnson (Luxembourg) LLC, S.à r.l."

Sixième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'Article 3 des statuts de la Société est amendé et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société prend la dénomination de "AstenJohnson (Luxembourg) LLC, S.à r.l."."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-L. FROGNET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56843. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010013129/183.

(100007051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Art Linea, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 95.157.

L'an deux mil neuf, le sept décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Stéphane LICATA, architecte d'intérieur, né à Seraing, le 4 octobre 1977, demeurant B-6840 Molinfaing, 24, Chemin de Grandfaing,

ici représenté par Madame Sabrina ROLIN, employée privée, demeurant à F-54260 Epiez-Sur-Chiers,

en vertu d'une procuration datée du 7 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société ART LINEA, société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié du 17 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1698 du 27 novembre 2002, et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le seul associé décide de transférer le siège social de la société de L-8552 Oberpallen, 8, Alewee, à L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg, et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège social de la société est établi à Pétange."

14831

Seconde résolution

Le seul associé communique, pour les besoins du Registre de Commerce, son changement d'adresse personnelle qui est actuellement établie à B-6840 Molinfaing, 24, Chemin de Grandfaing.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ SEPT CENTS EUROS (700,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ROLIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53171. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010013144/41.

(100006667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Xilco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 147.146.

L'an deux mil neuf, le 1^{er} décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Xilco Holding Limited, une société, établie et ayant son siège social à 11-15, Seaton Place, JE-JE4 OQH St Helier, immatriculée sous le numéro 103464,

ici représentée par Madame Anke JAGER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 10 novembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est la seule et unique associée de la société Xilco Holding S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié du 25 juin 2009, publié au Mémorial Recueil C numéro 1515 du 6 août 2009,

et dont les statuts ont fait l'objet d'une refonte suivant acte notarié du 15 juillet 2009, publié au Mémorial Recueil C numéro 1656 du 27 août 2009.

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associé unique déclare que le siège social de la société a été transféré en date du 1^{er} octobre 2009 de L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue John F. Kennedy, à L-5365 Munsbach, 9a, Parc d'Activité Syrdall et décide de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

Version anglaise

" **Art. 2. First paragraph.** The registered office is established in Munsbach."

Version française

" **Art. 2. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Munsbach."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Frais

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ SIX CENT CINQUANTE EUROS (650,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. JAGER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52568. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010013141/43.

(100006690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Mistralou SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2620 Luxembourg, 14, rue Joseph Tockert.

R.C.S. Luxembourg B 142.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric AUBRY

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2010013713/11.

(100006493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Finorsi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 74.661.

La société à responsabilité limitée ALTER AUDIT S.à r.l., ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet au 6 janvier 2010.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Signature

Le commissaire aux comptes démissionnaire

Référence de publication: 2010013401/12.

(100006602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

SGA Growth Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 112.540.

Extrait suite aux changements de gérants

Par la Résolution des actionnaires du 30 Novembre 2009, les associés ont décidé:

- D'accepter la démission de Hermanus Troskie, né le 24 Mai 1970 à Amsterdam (Netherlands) domicilié au 56, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, en tant que gérant de la Société;

- D'accepter la démission de Vanessa Molloy, né le 20 Octobre 1973 à Welkom (Afrique du Sud) domicilié au 56, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, en tant que gérant de la Société;

- D'accepter la démission de Yves Elsen, né le 4 Mars 1958 au Luxembourg, domicilié au 8, rue des Thermes Romains, L-8266 Mamer, Luxembourg.

- D'accepter la nomination de Noël McCormack, né le 12 Décembre 1952 au Dublin (Eire), domicile au 58, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Décembre 2009.

Mark Dunstan

Manager

Référence de publication: 2010012758/22.

(100006027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2010.
